Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 081-218101053-20251216-2025_057D-AU

VILLE DE Graulhet

N°2025/057

DÉCISION

Objet : Contrats de cession et prestations pour la programmation des animations culturelles et musicales dans le cadre des festivités de Noël Saturnales 2025 de la ville de Graulhet.

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°2025/115 relative à l'approbation des modalités d'organisation et du budget des Festivités et marché de Noël,

Considérant l'organisation d'apéros-concerts dans le cadre des festivités Saturnales de la Ville de Graulhet, à l'esplanade du Foulon,

Considérant les offres des animations culturelles et musicales proposées

-Par l'artiste William Eston, comprenant :
-3 spectacles de magie / les 19, 20 et 21 décembre 2025
Pour une montant de 1500 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par le groupe Les Charrettes, comprenant :
-1 concert / le 19 décembre 2025
Pour une montant de 1000 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par la sculpteuse Zoé Ballons, comprenant :
-2 prestations / les 20 et 23 décembre 2025
Pour un montant de 645 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par le duo Happy Devils, comprenant :
-1 concert / le 20 décembre 2025
Pour un montant de 600 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par la Chorale Saint Gau'Song, comprenant :
-1 concert / le 21 décembre 2025
Pour un montant de 250 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par leDj « DJ Yas », comprenant :
-1 prestation / le 21 décembre 2025
Pour une montant de 600 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par la compagnie Macadam Bimbo comprenant :
-2 représentations / les 22 et 23 décembre 2025
Pour une montant de 1282 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par le groupe Emma Live Band, comprenant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 081-218101053-20251216-2025_057D-AU

-1 concert / le 22 décembre 2025
Pour un montant de 950 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par l'association Volubilo, comprenant :
-1 représentation / le 23 décembre 2025
Pour un montant de 500 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par le groupe La fanfare de poche, comprenant :
-1 représentation / le 23 décembre 2025
Pour un montant de 1899 € TTC à l'esplanade du Foulon.

-Par le groupe Acoustic'ops, comprenant :
-1 concert / le 23 décembre 2025
Pour un montant de 800 € TTC à l'esplanade du Foulon.

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'accepter la proposition du contrat de cession du producteur Les Thérèses, 6 Impasse Marcel Paul - Z.I Pahin 31170 Tournefeuille, soit les trois prestations de magie de William Eston, pour un montant de 1500 €.

ARTICLE 2 : D'accepter la proposition de la prestation du groupe Les Charrettes, 13 rue de Verdun 81600 Gaillac, pour un montant de 1000€.

ARTICLE 3 : D'accepter la proposition de la prestation de Zoé Ballons, 81140 Larroque, pour un montant de 645€.

ARTICLE 4 : D'accepter la proposition du contrat de cession d'Alfred Production, 66, rue des chalets, 31 000 Toulouse, soit la prestation de Happy Devils, pour un montant de 600€.

ARTICLE 5 : D'accepter la proposition de Et Chant Jeu, 46, rue Saint Jean, 81300 Graulhet, soit la prestation de la Chorale Saint Gau'Song, pour un montant de 250€.

ARTICLE 6 : D'accepter la proposition de la prestation de DJ Yas, 1609, route de Notre Dame des Vignes, 81300 Graulhet pour un montant de 600€.

ARTICLE 7 : D'accepter les deux propositions de la compagnie Macadam Bimbo, MJC, Route de Lavaur, 81300 Graulhet, soit les prestations d'un spectacle « Noël en forêt » par la Cie De bouche à Oreilles et la présence du Père Noël pour un montant de 1282€.

ARTICLE 9 : D'accepter la proposition de la prestation du groupe Emma Live Band, 67 bis rue Barricouteau 81300 Graulhet, pour un montant de 950€.

ARTICLE 10 : D'accepter la proposition de la prestation de l'association Volubilo, 1 place Henri Dunant 81300 Graulhet, pour un montant de 500€.

ARTICLE 11 : D'accepter la proposition du contrat de cession de Matisse Productions, 28 rue Edmond Guyaux 31200 Toulouse, soit la prestation de la Fanfare de poche pour un montant de 1899€.

ARTICLE 12 : D'accepter la proposition de la prestation du groupe Acoustic'ops, 3 avenue Mazamet 81580 Soual, pour un montant de 800€.

ARTICLE 13 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 081-218101053-20251216-2025_057D-AU

ARTICLE 14 : Il sera rendu compte de la présente décision conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article collectivités territoriales.

Déposée en Préfecture le : 19 DEC. 2025

Publiée le :

Fait à Graulhet, le 16 DEC. 2025

Le Maire, **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET TARN